



REVUE DE PRESSE DU 11/01/2017

- 1- La dette fiscale s'élève actuellement à environ 2.500 milliards de DA (mds DA) alors que les restes à recouvrer par l'administration fiscale au titre des amendes judiciaires dépassent les 7.000 mds DA, a indiqué mardi à l'APS le Directeur général des impôts, Abderrahmane Raouia. Sur les quelque 11.400 mds DA de restes à recouvrer, que la Cour des comptes a mentionnés dans son rapport relatif au projet de loi de règlement budgétaire 2014, près de 2.500 mds DA représentent la dette fiscale, a-t-il précisé en marge d'une audition par la commission des Finances et du budget de l'APN sur les aspects fiscaux de ce projet de loi.

- 2- La loi de Finances 2017 (LF) accorde un "avantage supplémentaire" aux entreprises pharmaceutiques pour les inciter à couvrir à hauteur de 70% les besoins nationaux en médicaments, a affirmé, mardi, à Constantine, Larbi Souici, président de la Chambre du commerce et d'industrie Rhumel (CCIR).

- 3- Le Ministre des Finances, Hadji Babaammi, participera aux travaux de la réunion consultative des ministres des Finances de l'Union africaine (UA), qui se tiendra jeudi à Addis-Abeba (Ethiopie), a indiqué mardi le ministère des Finances dans un communiqué. Cette réunion regroupera le Comité des dix ministres des Finances de l'UA (F10), dont l'Algérie est membre ainsi que le bureau de l'Association des Banques centrales africaines.

- 4- Un jumelage institutionnel entre l'Inspection générale des finances (IGF) et l'Institut espagnol d'études fiscales, dans le cadre du programme d'appui à la mise en oeuvre de l'accord d'association entre l'Algérie et l'Union européenne (P3A), a été lancé officiellement mardi lors d'un séminaire organisé à l'Ecole nationale d'administration (ENA). Géré par l'Unité de gestion du P3A et financé à hauteur de 1,4 million d'euros par l'UE, ce jumelage de 24 mois de durée prévoit 69 missions d'échange et la formation de quelque 150 fonctionnaires de l'IGF.



- 5- L'Agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (ALNAFT) a notifié à l'ensemble des compagnies pétrolières, qui exploitent des gisements en Algérie, la répartition de la réduction de la production algérienne de pétrole en application de l'accord de l'Opep, a-t-elle indiqué mardi dans un communiqué.

- 6- Le Ministre de l'Energie, Noureddine Boutarfa, participera au premier Sommet mondial de l'énergie qui se tiendra jeudi et vendredi à Abu Dhabi (Emirats arabes unis), a indiqué mardi le ministère mardi dans un communiqué. Dédié à la géopolitique de la transformation énergétique, ce forum "abordera notamment les tendances du marché de l'énergie au vu du contexte géopolitique actuel", a précisé le communiqué.

- 7- Le Ministre de l'Energie Noureddine Boutarfa a rappelé lundi à l'ambassadeur et chef de délégation de l'UE à Alger, John O'Rourke, "l'importance qu'il accorde à l'identification de projets concrets de coopération énergétique notamment dans les énergies renouvelables." Lors d'un entretien avec M. O'Rourke au siège du ministère de l'Energie, le ministre a aussi relevé "les efforts déployés par l'Algérie pour satisfaire la demande interne en croissance forte et pour rester un acteur important et fiable du marché international de l'énergie, notamment gazier, contribuant ainsi à la sécurité d'approvisionnement de nos clients", précise le ministère dans un communiqué.

- 8- Le Ministre de l'Habitat, de l'urbanisme et de la ville Abdelmadjid Tebboune a affirmé de nouveau, mardi à Bechar, que le secteur de l'Habitat n'était pas concerné par la politique d'austérité et que les projets et programmes du secteur ne seront pas gelés" assurant que le gouvernement était engagé à mettre fin à la crise de logement en 2018 au regard des chantiers engagés.

- 9- L'Algérie est en avance de 15 ans par rapport au programme "ONU-Habitat", et ce grâce au programme du président de la République, Abdelaziz Bouteflika, a affirmé mardi à Béchar le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Abdelmadjid Tebboune. "Nous sommes fiers que l'Algérie soit en avance de 15 ans par rapport au programme ONU-Habitat, et ce grâce au programme initié par le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, lequel a permis d'atteindre en 2016 l'objectif d'une capitale sans bidonvilles", a indiqué M. Tebboune lors d'une réunion avec les élus et représentants de la société civile de Béchar.



A lire :

La dette fiscale actuelle s'élève à 2.500 milliards de DA (DGI)

La dette fiscale s'élève actuellement à environ 2.500 milliards de DA (mds DA) alors que les restes à recouvrer par l'administration fiscale au titre des amendes judiciaires dépassent les 7.000 mds DA, a indiqué mardi à l'APS le Directeur général des impôts, Abderrahmane Raouia.

Sur les quelque 11.400 mds DA de restes à recouvrer, que la Cour des comptes a mentionnés dans son rapport relatif au projet de loi de règlement budgétaire 2014, près de 2.500 mds DA représentent la dette fiscale, a-t-il précisé en marge d'une audition par la commission des Finances et du budget de l'APN sur les aspects fiscaux de ce projet de loi.

Quant au reste, il représente notamment le cumul des amendes judiciaires ainsi que des dettes des entreprises publiques dissoutes qui ont été effacées par une disposition de la loi de finances 2017, a-t-il ajouté.

Pour rappel, selon le rapport de la Cour des comptes, qui se réfère aux données de la DGI, les droits constatés en impôts et taxes, appelés les "restes à recouvrer", ont atteint 11.393,347 mds DA à la fin 2014 dont 7.394,52 mds DA d'ordres de recettes relatifs aux amendes judiciaires.

Sur l'ensemble de ces amendes, 5.295,58 mds DA concernent la Banque commerciale et industrielle d'Algérie (BCIA), selon la Cour des Comptes.

"Que voulez-vous qu'on fasse? Cette banque n'existe plus, elle a été dissoute et il n'y a pas un moyen de récupérer ces montants aujourd'hui", ajoute M. Raouia.

Parmi les mesures prises pour un meilleur recouvrement des amendes judiciaires, la LF 2017 a introduit un article qui charge les services relevant du ministère de la Justice de recouvrer directement ces amendes dans les six mois qui suivent toute décision de la Justice.

Et c'est dans le cas où l'amende n'est pas recouvrée par les services du ministère de la Justice après expiration de ce délai que le dossier est alors envoyé à l'administration fiscale qui se chargera du recouvrement.

"C'est pour réduire un peu la charge sur nos services", explique le DGI.

En outre, pour inciter les services de la DGI à être plus actifs en matière de recouvrement de la dette fiscale, M. Raouia a adressé récemment une instruction aux directions des impôts de wilayas pour les informer que leur rendement sera évalué sur la base de la récupération des dettes impayées

et non pas sur les montants recouverts au titre de l'exercice en cours.

"Evidemment, les dettes visées sont celles remontant à ces dernières années et non pas sur celles datant de 20 ans", explique-t-il.

Pour rappel, sur les 11.400 mds DA de restes à recouvrer à fin 2014, quelque 7.400 mds DA sont issues des amendes judiciaires et près de 2.500 mds DA de dettes fiscales qui ont été cumulées alors qu'environ 2.000 mds DA représentent les dettes fiscales des entreprises publiques, qui ont été effacées par la loi de finances 2017.



Les restes à recouvrer ont augmenté de 7.354,35 mds DA en 2014 alors que le montant recouvré au titre des dettes fiscales n'a pas dépassé les 40 mds DA durant la même année, relève encore le rapport de la Cour des Comptes.

Cependant, certaines dettes fiscales comptabilisées sont soumises à des procédures de contentieux mais restent tout de même inscrites: "Parfois, vous avez une entreprise qui a été redressée à tort et qui est en contentieux alors que sa dette fiscale est inscrite. Face aux difficultés d'assainissement, ce genre de dettes s'accumulent et aggravent les chiffres", clarifie M. Raouia.

Si des efforts sont consentis par l'administration fiscale pour tenter de recouvrer une partie des dettes fiscales, à travers notamment la modernisation et l'informatisation des différents services fiscaux, cette démarche est loin d'être facile, observe-t-il.

Lors de l'audition présidée par M. Mahdjoub Bedda, président de la commission des Finances et du budget de l'APN, des députés ont notamment critiqué "l'impuissance" de la DGI face aux impôts impayés en s'appuyant sur le chiffre faramineux de la dette fiscale avancé dans le rapport de la Cour des Comptes.

"Dans la LF 2017, on a matraqué le simple citoyen avec des relèvements d'impôts pour avoir 146 milliards de DA de plus-value fiscale, alors qu'on continue d'accorder aux investisseurs toutes sortes d'exonérations fiscales sans contrepartie et qu'on n'arrive pas à trouver de solutions efficaces pour les restes à recouvrer", a estimé une députée du Parti des travailleurs (PT).

Un autre élu a jugé "irréaliste" l'objectif escompté par le ministère des Finances qui est celui de couvrir les dépenses de fonctionnement exclusivement par la fiscalité ordinaire dès 2020.

D'autres membres de la Commission ont relevé le faible rendement de la TVA intérieure par rapport à la TVA sur les importations.

A ce propos, M. Raouia a fait savoir que la DGI va solliciter cette année des experts du FMI pour effectuer une expertise sur le "gap (écart) de la TVA".

Selon lui, "cela va nous permettre de mieux comprendre l'origine de ce gap pour pouvoir le corriger ensuite".

-FIN-